



Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

7 décembre 2004
Français
Original: anglais

**Résumé des conclusions auxquelles le Conseil
des chefs de secrétariat des organismes
des Nations Unies pour la coordination
est parvenu à sa deuxième session ordinaire
de 2004, tenue au Siège de l'Organisation
des Nations Unies à New York
29 et 30 octobre 2004**

*Résumé des conclusions du Conseil des chefs de secrétariat
appelant un suivi spécifique*

Questions relatives au programme

Le Président du Comité de haut niveau chargé des programmes a rendu compte au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) des travaux du Comité à sa huitième session, qui s'est tenue à Florence (Italie) du 15 au 17 septembre 2004. **Le CCS a noté que le Comité de haut niveau préparait, pour la session du Conseil qui se tiendrait l'an prochain, un examen approfondi de deux questions fondamentales : la prévention des conflits et l'appui offert par le système au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il a remercié le Président et le Vice-Président du rôle moteur qu'ils avaient joué au sein du Comité ainsi que de l'esprit d'innovation et de l'énergie avec lesquels ils avaient abordé la collaboration interinstitutions. Il a approuvé par acclamation la prorogation du mandat du Président, Lennart Båge, et du Vice-Président, Mats Karlsson, pour une nouvelle période de deux ans.**

Examen de l'application de la Déclaration du Millénaire : suite donnée par le système des Nations Unies

Les chefs de secrétariat ont indiqué au Secrétaire général les thèmes et messages principaux qui, de leur point de vue, devraient occuper une place importante dans le rapport qu'il établissait en vue de la réunion de haut niveau de 2005. Ils ont mis l'accent sur leur évaluation



des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire et la nécessité de rendre compte de ces progrès dans le rapport; sur les conditions essentielles à réunir pour progresser encore, sur lesquelles le rapport devrait insister; sur la meilleure façon de décrire la contribution du système à l'application de la Déclaration ainsi que sa vision de l'avenir.

Les membres du CCS ont souligné l'énorme importance politique de la réunion de haut niveau de 2005, qui offrait au système des Nations Unies une occasion à ne pas manquer d'influer sur ses résultats. Ils ont prié le Comité de haut niveau de continuer à travailler au rapport qu'il était en train d'établir sur l'appui que le système avait offert aux États Membres aux fins de l'application de la Déclaration du Millénaire ainsi que d'examiner la proposition du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

Le CCS a décidé de poursuivre en séance privée le débat sur l'orientation et les priorités du rapport du Secrétaire général pour la réunion de 2005, et de reporter à sa prochaine session l'étude des questions relatives à l'examen de l'application de la Déclaration du Millénaire.

Technologies de l'information : coordination des conseils pratiques dispensés aux pays et renforcement de la gestion des connaissances au sein du système

Le Président de la Banque mondiale a fait part aux chefs de secrétariat de l'expérience de son institution en matière de gestion des connaissances. Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a communiqué les informations les plus récentes sur les préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendrait à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

Le CCS a remercié le Président de la Banque mondiale de son offre d'aider le système des Nations Unies à mettre au point un modèle approprié en matière de gestion et de partage des connaissances.

Le CCS a approuvé les recommandations suivantes dont il était saisi :

- **Le Comité de haut niveau, en étroite consultation avec le Comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet mondial sur la société de l'information, devrait s'employer à intégrer les technologies de l'information et des communications (TIC) dans le programme visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en élaborant à l'échelle du système des approches et des directives destinées aux représentants de pays et au réseau de coordonnateurs résidents et, en étroite collaboration avec le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion,**

s'attacher à définir une conception claire de ce que pouvait être un système de gestion des connaissances à l'échelle du système des Nations Unies, de sa fonctionnalité optimale et des options envisageables pour le mettre en œuvre;

- La stratégie du système des Nations Unies en matière de TIC devrait être perçue comme une composante essentielle de l'effort général visant à améliorer le rapport coût-efficacité, à affermir la gestion des connaissances à l'échelle du système et à renforcer la capacité de ce dernier d'aider les pays à utiliser les TIC aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire. Le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et le réseau des TIC devraient coopérer étroitement avec le Comité de haut niveau chargé des programmes pour élaborer des études de viabilité relatives à la stratégie, analyser ses incidences sur les ressources et définir les mesures à prendre pour éliminer les obstacles qui entravaient sa mise en œuvre, afin de le soumettre au CCS pour examen et décision;
- Les membres du CCS ont reconnu l'importance des objectifs relatifs à la société de l'information, qui constituaient un des axes principaux du programme de travail interinstitutions, la nécessité d'intégrer davantage les nouvelles TIC dans les méthodes de travail de l'ONU et des organismes et organes du système des Nations Unies, ainsi que l'intérêt de ces technologies et du partage des connaissances, véritables rouages des politiques en matière de développement et instruments essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils sont convenus de ce qui suit : accorder la priorité à la mise en œuvre du plan d'action issu de la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information, de façon à pouvoir faire état de résultats concrets dans les délais voulus pour la deuxième phase; appuyer la participation du secteur privé et de la société civile aux efforts déployés à l'échelle du système pour bâtir la société de l'information, notamment dans le cadre du Sommet; revenir sur les rapports de l'Équipe spéciale sur les mécanismes de financement et du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet et étudier leurs implications pour le système des Nations Unies; continuer à évaluer l'incidence des nouvelles technologies sur les sociétés modernes et les activités du système, et intensifier les efforts visant à assurer la cohérence des politiques adoptées par les différents organismes du système, en particulier lorsqu'il s'agissait de mesurer la fracture numérique et d'évaluer la capacité d'exploiter l'informatique.

Questions de gestion

Sécurité et sûreté du personnel

Le CCS s'est félicité des progrès accomplis par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, des

résultats du recensement du personnel du système des Nations Unies effectué en 2004 et de l'état d'avancement des plans d'intervention d'urgence dans les organismes et organes du système.

Suite donnée au rapport du Groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale

Les membres du CCS ont approuvé les conclusions du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et décidé de faire savoir à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) que son commentaire au sujet du rapport du Groupe les avait beaucoup déçus. Ils comptaient que l'Assemblée générale accueillerait favorablement les principales recommandations du Groupe.

Dialogue avec les représentants du personnel et le Président de la Commission de la fonction publique internationale

Le CCS a entendu le Président de la CFPI et les représentants de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA) et échangé des vues avec ces derniers sur des questions se rapportant au régime des traitements et indemnités, à la sécurité du personnel et à l'étude de la CFPI.

Les membres du CCS se sont félicités de ce dialogue avec le personnel et ont remercié la FICSA et le Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies (CCASIP) des efforts qu'ils déployaient sans relâche pour promouvoir les intérêts et le bien-être du personnel et améliorer le dialogue avec le Conseil.

Questions diverses

Dates des sessions de printemps et d'automne du Conseil des chefs de secrétariat en 2005

Le CCS a confirmé que, suite à l'invitation du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, il tiendrait sa session de printemps à Genève les 8 et 9 avril 2005. Compte tenu de sa décision de tenir ses sessions d'automne la dernière semaine du mois d'octobre, il a convenu de procéder à d'autres consultations pour déterminer les dates de sa prochaine session d'automne. Il a par ailleurs noté que le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme avait proposé d'accueillir sa session de printemps à Madrid en 2006.

Le CCS a rendu hommage à Thomas Leavy, Directeur général de l'Union postale universelle, dont le mandat prendrait fin avant le début de sa prochaine session ainsi qu'à Rubens Ricupero, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dont le mandat avait pris fin avant la session en cours.

I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat pour 2004 s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les 29 et 30 octobre 2004.
2. Les membres du Conseil ont tenu une séance privée sous la présidence du Secrétaire général l'après-midi du 29 octobre dans les locaux de la Greentree Foundation à Long Island, dans l'État de New York.
3. Ils ont participé à un séminaire de réflexion à la Greentree Foundation le 29 octobre au soir et le 30 octobre, sous la présidence du Secrétaire général. Ce séminaire était axé sur l'efficacité et la cohésion des activités du système des Nations Unies au niveau des pays.
4. Le présent résumé rend compte des résultats de la session ordinaire du CCS tenue au Siège de l'ONU.

Ordre du jour

5. L'ordre du jour de la deuxième session ordinaire du CCS pour 2004 était le suivant :
 1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Questions relatives aux programmes :
 - a) Examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire en 2005 : suite donnée par le système des Nations Unies à la Déclaration;
 - b) Technologie de l'information : coordination des conseils pratiques dispensés aux pays et renforcement de la gestion des connaissances au sein du système;
 - c) Autres questions traitées dans le rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes.
 3. Questions de gestion :
 - a) Sécurité et sûreté du personnel;
 - b) Suite donnée au rapport du Groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale;
 - c) Dialogue avec les représentants du personnel et le Président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI);
 - d) Autres questions traitées dans le rapport du Comité de haut niveau chargé de la gestion.
 4. Questions diverses :

Dates des sessions de printemps et d'automne du CCS en 2005.
6. Le Secrétaire général a souhaité la bienvenue, au nom du CCS, à Rodrigo de Rato, Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), et à Louise Arbour,

Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui participaient pour la première fois aux travaux du CCS.

II. Questions relatives aux programmes

7. Le Président du Comité de haut niveau chargé des programmes a rendu compte au CCS des travaux du Comité à sa huitième session, tenue à Florence du 15 au 17 septembre 2004. Il a souligné que l'établissement du rapport sur l'appui offert par le système aux États Membres aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire avait permis au Comité de continuer à progresser régulièrement sur la voie du rapprochement des différents organismes, de la promotion des synergies dans le domaine de la programmation et de la définition de perspectives communes face aux choix des grandes orientations.

8. Un des principaux messages qui ressortait du projet de plan annoté du rapport était que la Déclaration du Millénaire contribuait pour beaucoup à inciter les organismes du système à échanger leurs connaissances, à prendre leurs responsabilités et à travailler les uns avec les autres de façon à obtenir des résultats. Un autre point important était que le système veillait davantage à tirer collectivement partie des points forts de chaque organisme pour aider les pays à s'impliquer dans la mise en œuvre de la Déclaration et à jouer un rôle moteur en la matière.

9. Sur la base des orientations données par le CCS, le Comité de haut niveau entendait continuer à travailler au rapport sur l'appui offert par le système aux États Membres aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire en tant que contribution au rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Déclaration et éventuellement aux préparatifs de la réunion de haut niveau de 2005 de l'Assemblée générale; il prévoyait de l'étoffer de façon à renforcer, du point de vue de l'ensemble du système, certains des messages contenus dans le rapport du Secrétaire général.

10. Le Président a souligné par ailleurs qu'en préparant les débats du CCS sur le thème « Technologie de l'information : coordination des conseils pratiques dispensés aux pays et renforcement de la gestion des connaissances au sein du système », le Comité avait examiné à la fois les obstacles à surmonter et les chances à saisir, conscient de l'importance fondamentale des TIC et de la gestion des connaissances lorsqu'il s'agissait d'améliorer la cohésion et l'efficacité de l'appui offert par le système des Nations Unies et de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La stratégie en matière de TIC dont était saisi le CCS constituait un rouage essentiel des efforts déployés pour parvenir à une plus grande cohésion dans ce domaine à l'échelle du système, en améliorant à la fois le rapport coût-efficacité et l'impact des activités menées. Le Comité de haut niveau chargé des programmes se pencherait sur la question de la gestion des connaissances dans son futur programme de travail.

11. Le Comité de haut niveau chargé des programmes s'était également efforcé de contribuer à la préparation du séminaire de réflexion du CCS, en privilégiant les outils et les compétences mais en mettant également l'accent sur la nécessité de changer les mentalités pour que le système soit davantage à même de contribuer pleinement à la mise en œuvre du programme de développement au niveau des pays.

12. Le Président a également informé le CCS que le Comité continuait d'examiner les moyens d'associer les organismes du système de façon plus efficace et plus systématique aux analyses que menait l'ONU en matière de prévention des conflits. Il était fondamental de parvenir à les faire participer davantage aux processus en cours au sein de l'ONU. Le Président prévoyait que le Comité présenterait un certain nombre de recommandations au Conseil à sa session de printemps de 2005 sur la meilleure façon de renforcer la contribution collective du système dans ce domaine.

13. Le Président a ajouté que le Comité veillait tout particulièrement à assurer un suivi systématique de la mise en œuvre des décisions et des conclusions du Conseil, concernant notamment la criminalité transnationale organisée, sous la conduite déterminée de l'Office des Nations Unies contre la drogue et les crimes, ainsi que de la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement. Dans le même registre, le Comité avait l'intention d'examiner les mesures propres à améliorer la cohésion et la coordination de l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il comptait en outre procéder l'an prochain à une évaluation de son propre programme de travail et de ses méthodes. Le Président comptait que les conclusions de la réunion au sommet de l'Assemblée générale en 2005 seraient d'une importance critique pour ce qui était de l'orientation et de la teneur des futurs programmes de travail du Conseil et du Comité.

14. Le CCS a noté que le Comité de haut niveau préparait, pour la session du Conseil qui se tiendrait l'an prochain, un examen approfondi de deux questions fondamentales : la prévention des conflits et l'appui offert par le système au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

15. Le CCS a félicité le Président et le Vice-Président du rôle moteur qu'ils avaient joué au sein du Comité ainsi que de l'esprit d'innovation et de l'énergie avec lesquels ils avaient abordé la collaboration interinstitutions. Il a approuvé par acclamation la prorogation du mandat du Président, Lennart Båge, et du Vice-Président, Mats Karlsson, pour une nouvelle période de deux ans.

A. Examen de la Déclaration du Millénaire en 2005 : suite donnée par le système des Nations Unies

16. Le Secrétaire général a rappelé qu'il avait souligné, dans son rapport de 2004 à l'Assemblée générale sur les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire, que la réunion de haut niveau prévue en septembre ne devrait pas se résumer à un simple bilan mais être l'occasion de mobiliser les volontés et les ressources de la communauté internationale pour la réalisation de cette « grande œuvre du Millénaire ».

17. Le Secrétaire général a noté que deux contributions importantes, celles du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et du projet objectifs du Millénaire, seraient disponibles respectivement en décembre 2004 et janvier 2005. Il prévoyait de publier son propre rapport en mars afin d'accorder le temps nécessaire à la discussion entre États Membres et de préparer le terrain pour que la réunion de septembre débouche sur des décisions concrètes.

18. Le rapport de 2005 à l'Assemblée générale devrait trouver un point d'équilibre entre la présentation d'un bilan sans complaisance et l'affirmation du sentiment que de réelles avancées étaient possibles. Il devrait prendre en compte les divergences qui persistent entre les États Membres sur certains principes fondamentaux relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales, voire sur ce qui constitue une menace contre la paix et la sécurité, et devrait traiter des objectifs de sécurité et de développement en étudiant leurs mérites respectifs et les liens qui existaient entre eux, de manière à augmenter au maximum les chances d'aboutir à des résultats tangibles et complémentaires.

19. Le Secrétaire général a fait remarquer que le plan annoté du rapport sur l'appui offert par le système que le Comité de haut niveau chargé des programmes préparait dans le cadre de la contribution du CCS aux préparatifs de la réunion de haut niveau, était d'une grande importance pour la discussion en cours. Il s'est réjoui du fait que les préparatifs se révélaient déjà être l'occasion d'une convergence très prometteuse du système des Nations Unies sur les plans technique, conceptuel et politique. Une telle coopération était de bon augure pour l'année à venir.

20. Le CCS a également entendu des propositions concernant les aspects organisationnels de la réunion de haut niveau de 2005 qui seraient présentées sous peu à l'Assemblée générale par le Secrétaire général. La réunion se tiendrait du 14 au 16 septembre, sous une forme semblable à celle du Sommet du Millénaire de 2000. Les propositions porteraient également sur les dates du dialogue de haut niveau sur le financement du développement de l'Assemblée, qui pourrait avoir lieu, entre autres possibilités, avant la prochaine session du Conseil économique et social, afin que les décisions prises à l'issue du dialogue constituent une contribution opportune à la réunion de 2005. De grands espoirs étaient fondés sur l'ampleur de la participation à la réunion et sur les textes qui en seraient issus. Il était donc justifié d'envisager la réunion de haut niveau comme un sommet. Le Cabinet du Secrétaire général continuerait à s'employer, aux côtés du CCS et du Comité de haut niveau chargé des programmes, à ce que les questions abordées à la réunion de haut niveau reflètent les opinions de l'ensemble du système des Nations Unies.

21. Lors du débat qui s'est ensuivi, les chefs de secrétariat ont fait part au Secrétaire général de leur avis concernant les thèmes et messages essentiels sur lesquels il lui faudrait mettre l'accent dans son rapport à la réunion de haut niveau de 2005, notamment leur évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire et la manière dont elle devrait être présentée dans le rapport; les conditions essentielles à réunir pour progresser encore, sur lesquelles le rapport devrait insister; et la meilleure façon de décrire la contribution du système à l'application de la Déclaration ainsi que sa vision de l'avenir.

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur général de l'ONUDI a présenté un document sur le renouvellement du rôle du système des Nations Unies dans le domaine du développement économique aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre du renforcement du multilatéralisme et de la revitalisation du système. Un programme d'action cohérent et commun en faveur du développement économique permettrait non seulement au système des Nations Unies de mieux contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire, mais favoriserait également des synergies entre l'octroi du système en matière de développement économique d'une part, et de développement humain et de relèvement après les conflits, d'autre part. Un plan de travail commun, visant une

liste restreinte de questions prioritaires, permettrait par ailleurs au système des Nations Unies d'atteindre une masse critique, d'accumuler des connaissances articulées autour d'axes de réflexion communs et de renforcer sa capacité à établir le coût de ses activités de coopération technique ainsi qu'à mobiliser des ressources supplémentaires.

23. Les points suivants ont été soulignés au cours des discussions :

a) La sécurité des personnes, en tant qu'objectif transversal, devrait être au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. L'accent mis dans la Déclaration du Millénaire sur la nécessité d'une mondialisation profitant à l'ensemble de la population du monde devrait trouver un large écho dans le rapport du Secrétaire général. Une mondialisation juste, offrant de nouvelles perspectives à tous, est une source de sécurité et de stabilité dans le monde. Le système multilatéral devrait s'attacher à favoriser un tel aboutissement et s'assurer que la notion d'équité bénéficie aussi de l'attention qu'elle mérite. L'emploi comme moyen de sortir de la pauvreté de manière durable et le travail décent comme outil de développement devraient être au centre de ces efforts. Il faudrait également accorder une attention particulière aux ressources et aux moyens d'action nécessaires pour promouvoir les objectifs communs de la communauté internationale et souligner qu'il importe de renforcer la cohérence des politiques et l'action du système à cet égard;

b) Un équilibre devrait être trouvé entre le réalisme et l'espoir et entre les avancées et les défis. La distinction qui était faite auparavant entre développement économique et développement humain est artificielle et n'a plus lieu d'être. Les faits nouveaux devraient être mis en avant, notamment la place de plus en plus importante qu'occupent les pays en développement dans l'économie mondiale, l'émergence d'un système économique international réglementé et l'action convenue dans des domaines tels que le commerce international. L'accent devrait être mis sur le rôle de la gestion des connaissances dans le renforcement de la gouvernance économique;

c) Puisque le système des Nations Unies appuie l'application de la Déclaration du Millénaire, il faudrait lui apporter les ressources et l'appui nécessaires à cette fin. Il importe également de tenir compte de l'évolution des besoins de la communauté internationale, notamment des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable. En outre, le rôle de la science et des techniques doit être mis en valeur comme il convient;

d) L'évaluation des avancées faites dans l'application de la Déclaration du Millénaire devrait être fondée sur des faits et non sur des concepts ou des théories. Au rythme actuel, l'objectif de réduire de moitié le pourcentage de la population qui souffre de la faim ne pourra être atteint qu'en 2150. Les subventions agricoles des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) représentent plus de 300 milliards de dollars alors que l'aide publique au développement dirigée vers l'agriculture a été réduite de plus de 50 % au cours des 10 dernières années. Si on ne s'attaque pas aux causes profondes du problème, notamment l'injustice inhérente du système actuel, il sera difficile d'obtenir de réelles avancées;

e) Investir dans l'avenir des enfants, c'est investir dans la paix et la sécurité. Une attention plus grande devrait être accordée à l'alimentation des enfants souffrant de la faim et aux problèmes auxquels les jeunes doivent faire face. Les objectifs interdépendants relatifs à l'éducation pour tous devraient être mieux mis en avant. Il faudrait également insister sur les stratégies de développement axées sur les droits, les valeurs et les principes universels dans le contexte de la diversité culturelle, la Session extraordinaire consacrée à la population et au développement et Beijing+10, ainsi que sur leur rôle dans l'examen de la Déclaration du Millénaire. De même, il est important de canaliser l'énergie des jeunes et de leur accorder une place dans le dialogue sur le développement;

f) Il importe de noter que les taudis du monde entier comptaient 70 millions de nouveaux habitants trois années après l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Deux autres milliards de personnes les rejoindront dans les 45 années à venir si aucune mesure concrète n'est prise. Les programmes de réduction de la pauvreté devraient englober les zones urbaines et rurales au sein d'une même stratégie de développement qui vise à renforcer l'économie urbaine du pays tout en développant l'agriculture en milieu rural;

g) Le rapport du Secrétaire général devrait s'adresser non seulement aux gouvernements mais aussi aux populations. Il devrait avoir pour objectif de mobiliser la société civile autour d'une conception globale de la sécurité et d'un système des Nations Unies qui soit en prise sur la vie des uns et des autres et les associe à la construction d'un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour les générations à venir.

24. Les membres du CCS ont souligné l'énorme importance de la réunion de 2005 sur le plan politique. Il ne fallait pas manquer l'occasion qui s'offrait au système des Nations Unies d'influer sur ses résultats. Le Comité de haut niveau chargé des programmes a été invité à poursuivre la préparation du rapport sur l'appui offert par le système ainsi que l'examen de la proposition du Directeur général de l'ONUDI.

25. Le CCS a décidé de poursuivre les débats sur l'orientation et les priorités du rapport du Secrétaire général pour la réunion de 2005 en séance privée et de revenir sur les questions relatives à l'examen de l'application de la Déclaration du Millénaire à sa prochaine session.

B. Technologies de l'information : coordination des conseils pratiques dispensés aux pays et renforcement de la gestion des connaissances au sein du système

26. Le temps manquant pour examiner ce point, le Secrétaire général a proposé que le CCS réétudie la question sur le fond lors d'une prochaine séance, tout en entérinant les recommandations que lui avaient adressées en matière de procédure le Comité de haut niveau chargé des programmes et l'Union internationale des télécommunications (UIT) (par le biais du Comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet mondial sur la société de l'information). Dans le même temps, le Secrétaire général a invité le Président de la Banque mondiale à faire part de ses vues sur la question de la gestion des connaissances, et le Secrétaire général de

l'UIT à communiquer au CCS les dernières informations relatives au Sommet mondial sur la société de l'information.

27. Le Président de la Banque mondiale fait valoir le rôle essentiel que joue le savoir dans l'efficacité des institutions. Il avait présenté en 1996 un projet de banque de connaissances et, en 2001, la Banque mondiale avait obtenu la quatrième place au classement des entreprises les plus admirées en matière de gestion des connaissances (*Most admired knowledge enterprises*), derrière General Electric, Hewlett-Packard et les laboratoires Buckman.

28. La gestion et le partage des connaissances consistaient, à la Banque mondiale, à recueillir et ordonner systématiquement la vaste somme de connaissances et de données d'expérience acquises par le personnel, les clients et les partenaires de développement, à les rendre accessibles à un large public à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la Banque, et à continuer d'investir dans la technologie, notamment en ce qui concerne les activités en ligne et l'échange électronique d'informations avec les clients.

29. À ce jour, la Banque mondiale avait rattaché 140 pays à son réseau à débit élevé, et tenait 20 000 vidéoconférences par an, ce qui permettait à son personnel d'accélérer les consultations et la prise de décisions ainsi que de faire circuler connaissances et données d'expérience, et l'aidait à s'acquitter de sa tâche. Le Portail mondial du développement recensait 100 000 projets et présentait diverses communautés d'intérêt.

30. Un tel résultat ne s'obtenait pas sans mal : pour moderniser les institutions, il fallait changer les mentalités. Il avait notamment fallu convaincre le personnel des avantages que présentait la mise en ligne des informations sur des réseaux. Il avait fallu en outre une mise de fonds d'environ 500 millions de dollars. Le Président de la Banque mondiale a indiqué que son institution était disposée à aider les Nations Unies à élaborer un modèle de gestion des connaissances approprié sur la base de son expérience et des enseignements qu'elle en avait tirés.

31. Le Secrétaire général de l'UIT a fait part des dernières informations relatives aux préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui devait se tenir en Tunisie du 16 au 18 novembre 2005. Ce sommet s'articulerait autour des deux axes principaux suivants : a) trouver les moyens de faciliter la mise en œuvre et le suivi des décisions prises à Genève par les parties prenantes aux niveaux national, régional et international au cours de la première phase du Sommet (Déclaration de principes et plan d'action), en gardant tout particulièrement à l'esprit les difficultés auxquelles se heurtaient les pays les moins avancés; b) régler les questions restées en suspens à Genève en ce qui concerne la gouvernance de l'Internet et les mécanismes de financement. Plusieurs réunions régionales et thématiques seraient organisées pour préparer la deuxième phase du Sommet. Le Comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet procédait actuellement à un bilan des activités relatives à la mise en œuvre du Plan d'action.

32. Le CCS a remercié le Président de la Banque mondiale de son offre d'aider les Nations Unies à élaborer un modèle de gestion des connaissances approprié sur la base de l'expérience de son institution et des enseignements qu'elle en avait tirés.

33. Le CCS a entériné les recommandations suivantes dont il était saisi :

a) Le Comité de haut niveau chargé des programmes devrait mettre en place, en étroite consultation avec le Comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet, un programme de travail visant à généraliser l'usage des TIC et à les rattacher aux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en élaborant à l'échelle du système des approches et des directives destinées aux représentants de pays et au réseau de coordonnateurs résidents; il devrait, en étroite collaboration avec le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et le réseau des TIC, s'attacher à définir une conception claire de ce que pourrait être un système de gestion des connaissances à l'échelle du système des Nations Unies, de sa fonctionnalité optimale et des options envisageables pour le mettre en œuvre;

b) La stratégie du système des Nations Unies en matière de TIC devrait être perçue comme une composante essentielle de l'effort général visant à améliorer le rapport coût-efficacité, à affermir la gestion des connaissances à l'échelle du système et à renforcer la capacité de ce dernier d'aider les pays à utiliser les TIC aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire. Le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et le réseau des TIC devraient coopérer étroitement avec le Comité de haut niveau chargé des programmes pour continuer à élaborer les études de viabilité relatives à cette stratégie, à analyser ses incidences sur les ressources et définir les mesures à prendre pour éliminer les obstacles qui entravaient sa mise en œuvre, afin de les soumettre au CCS pour examen et décision;

c) Les membres du CCS ont reconnu l'importance des objectifs relatifs à la société de l'information, qui constituaient l'un des axes principaux du programme de travail interinstitutions, la nécessité d'intégrer davantage les nouvelles TIC dans les méthodes de travail de l'ONU et des organes et organismes des Nations Unies, ainsi que l'intérêt de ces technologies et du partage des connaissances, véritables rouages des politiques de développement et instruments essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire. Ils sont convenus de ce qui suit : accorder la priorité à la mise en œuvre du Plan d'action issu de la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information, de façon à pouvoir faire état de résultats concrets dans les délais voulus pour la deuxième phase; appuyer la participation du secteur privé et de la société civile aux efforts déployés à l'échelle du système pour bâtir la société de l'information, notamment dans le cadre du Sommet; revenir sur les rapports de l'Équipe spéciale sur les mécanismes de financement et du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet et étudier leurs implications pour le système des Nations Unies; continuer d'évaluer l'incidence des nouvelles technologies sur les sociétés modernes et les activités du système; intensifier les efforts visant à assurer la cohérence des politiques adoptées par les différents organismes du système, en particulier lorsqu'il s'agissait de mesurer la fracture numérique et d'évaluer la capacité d'exploiter l'informatique.

III. Questions de gestion

A. Sécurité et sûreté du personnel

34. Le Secrétaire général a indiqué qu'il avait soumis à l'Assemblée générale un rapport dans lequel il proposait que l'on renforce et uniformise le système de gestion de la sécurité et que le coût de l'opération soit financé centralement au moyen du budget ordinaire. De son point de vue, il incombait aux États Membres d'assurer la sécurité et il avait l'intention de présenter lui-même son rapport à l'Assemblée le 1^{er} novembre 2005 afin de faire ressortir l'importance fondamentale que revêtait la question pour l'avenir des opérations et des activités des Nations Unies à travers le monde.

35. La Présidente du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a rendu compte au CCS des résultats des travaux du Comité touchant la sécurité et la sûreté du personnel. Le Comité a :

a) Accueilli avec intérêt les propositions du Secrétaire général tendant à renforcer et à uniformiser le système de gestion de la sécurité en le dotant notamment d'une nouvelle structure et en en modifiant le mode de financement;

b) Accueilli favorablement la proposition tendant à créer une nouvelle direction de la sécurité qui élargirait la portée de l'action du personnel chargé des mesures de sécurité, renforcerait les moyens techniques existants en ce qui concerne l'évaluation des menaces et des risques, fournirait un appui opérationnel sur le terrain, s'agissant notamment des règles et des normes, des évaluations, de la formation et de la gestion des ressources humaines des agents de sécurité et qui, en outre, guiderait les activités opérationnelles et assurerait la supervision technique dans les autres villes sièges. Sur le terrain, la fonction de gestion qui incombe au responsable désigné des questions de sécurité serait maintenue mais la structure des effectifs serait modifiée. Le Comité a noté qu'il faudrait continuer d'examiner un certain nombre de questions dont la gouvernance, la stratégie de mise en œuvre, la coordination dans toutes les villes sièges et le moyen de tirer le meilleur parti possible des partenariats et de la collaboration avec les institutions spécialisées. Selon la proposition, la nouvelle direction de la sécurité ne serait pas responsable de la sécurité dans les villes sièges des institutions spécialisées;

c) Entériné le mode de financement proposé consistant à faire appel exclusivement au budget ordinaire de l'ONU, ce qui mettrait fin aux accords interorganisations de partage des coûts. Il s'agirait là d'un important pas en avant grâce auquel le système de gestion de la sécurité serait renforcé et mieux coordonné.

36. La Présidente du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a conseillé aux membres du CCS de bien faire comprendre aux États Membres qu'ils appuyaient fermement et unanimement la proposition du Secrétaire général. Leurs représentants devraient faire leur possible pour être présents le 1^{er} novembre 2005 lorsque le Secrétaire général présenterait son rapport à l'Assemblée générale afin de manifester leur solidarité.

37. Les membres du CCS ont réaffirmé qu'ils appuyaient pleinement les propositions du Secrétaire général concernant le renforcement du système de gestion de la sécurité et les arrangements relatifs à son financement. À leur avis, l'appui qu'ils apporteraient à ces propositions dans le cadre de l'Assemblée générale aurait

un effet positif majeur tant sur le sentiment de sécurité qu'éprouve le personnel que sur son moral et sa capacité de se concentrer et de s'acquitter avec efficacité de son travail et de ses responsabilités.

38. Les membres du CCS ont évoqué d'autres préoccupations liées à la sécurité sur lesquelles il fallait également se pencher d'urgence. Ainsi, il faudrait adopter des principes généraux pour ce qui était du versement d'une indemnité au titre de la sécurité aussi bien au personnel recruté sur le plan international qu'au personnel recruté localement ou sur le plan national et à leurs familles; il importait de veiller à ce que les membres du personnel comprennent bien que les agents de sécurité n'étaient pas seuls responsables de la sécurité et qu'ils avaient eux-mêmes une part de responsabilité; et il fallait rappeler aux États Membres que les locaux de l'ONU étaient inviolables et qu'il leur incombait d'en assurer la sécurité. Les membres du CCS ont souligné à cet égard que les organismes du système des Nations Unies devaient agir de manière unifiée et cohérente lorsqu'ils traitaient avec les pays hôtes de questions se rapportant aux dispositions relatives à la sécurité. Ils devraient aussi tenir compte du fait que les conditions de sécurité avaient changé et qu'ils risquaient d'être délibérément pris pour cibles.

39. Le CCS s'est félicité des progrès accomplis par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, des résultats du recensement du personnel du système des Nations Unies effectué en 2004 et de l'état d'avancement des plans d'intervention d'urgence dans les organismes du système.

B. Suite donnée au rapport du Groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale

40. La Présidente du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a rendu compte au CCS des conclusions du débat que le Comité avait consacré au rapport du Secrétaire général sur les vues des organismes du système des Nations Unies concernant les conclusions et recommandations du Groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale et les observations formulées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) elle-même sur le rapport du Groupe. Elle a appris au CCS que le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion avait :

a) Examiné et fait sien le rapport du Secrétaire général dans lequel figuraient les observations de l'ensemble du système sur le rapport du Groupe;

b) Exprimé sa profonde déception devant la position adoptée par la CFPI face au rapport du Groupe, qui jetait le doute sur l'attachement réel de la Commission à la réforme et au changement. Si la Commission réagissait de la sorte, il ne fallait pas s'attendre à ce qu'elle entreprenne de l'intérieur les améliorations et les changements voulus. Il ne serait possible de progresser vraiment que si les États Membres appuyaient réellement les recommandations du Groupe;

c) Exprimé l'espoir que l'Assemblée générale jugerait les recommandations du Groupe constructives et tournées vers l'avenir et propres à améliorer la capacité et l'efficacité du régime commun.

41. La Présidente du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a également rendu compte au CCS de l'exposé qu'elle avait fait le 27 octobre devant

la Cinquième Commission sur le rapport du Groupe ainsi que sur le rapport du Secrétaire général qui exposait les vues du système des Nations Unies sur ce rapport et la réaction du système aux observations formulées par la Commission sur le rapport du Groupe. Dans le cadre de cet exposé elle a souligné, en outre ce qui suit :

a) Les membres du CCS estimaient que les huit premières recommandations du Groupe correspondaient à des mesures de réforme de base destinées à mettre en place des pratiques déjà approuvées en 1998;

b) Les membres du CCS souscrivaient sans réserve à l'application stricte des articles 3 et 4 du statut de la CFPI de façon que ne soient désignées et choisies pour siéger à cette dernière que des personnes véritablement qualifiées;

c) L'accueil réservé par la Commission au rapport du Groupe était d'autant plus décevant que son président était membre de droit du Groupe;

d) Étant donné la réaction négative de la Commission, c'était désormais aux États Membres qu'il appartenait de réformer la CFPI.

42. Les membres du CCS estimaient que la réaction négative de la Commission à l'égard des recommandations du Groupe suscitait des doutes sérieux sur son attachement à la réforme et au changement et qu'on pouvait s'interroger sur la valeur du dialogue engagé avec le Président de la CFPI. Si la réforme de la Commission ne progressait pas, les organes et organismes appliquant le régime commun des Nations Unies pourraient être amenés à reconsidérer leur participation à ses travaux et la cohésion du régime commun était menacée.

43. Les membres du CCS avaient fait part de leur vive déception au Président de la Commission devant l'accueil réservé par celle-ci au rapport du Groupe. Ils trouvaient notamment incompréhensible qu'elle puisse être hostile aux recommandations du Groupe concernant le respect des dispositions du Statut de la CFPI et les compétences de ses membres. Les chefs de secrétariat étaient également mécontents de la position adoptée par le Président qui, en sa qualité de membre de droit du Groupe, avait souscrit pleinement à ses recommandations, puis avait ensuite présidé le débat de la Commission qui avait abouti au rejet de ces recommandations. Le Secrétaire général avait demandé au Président de communiquer à la Commission les vues des membres du Conseil.

44. Les membres du CCS ont souscrit aux conclusions du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion; ils ont décidé de faire savoir à la Commission qu'ils avaient trouvé très décevantes ses observations sur le rapport du Groupe et qu'ils avaient bon espoir que le débat de l'Assemblée générale aboutirait à une réaction positive à l'égard des principales recommandations du Groupe.

C. Dialogue avec les représentants du personnel et le Président de la Commission de la fonction publique internationale

45. Le Président de la CFPI a rendu compte au CCS des travaux de la Commission en insistant sur certains points particuliers. En ce qui concernait le régime des traitements et indemnités, il a indiqué qu'une étude pilote sur les fourchettes élargies et la rémunération récompensant l'apport personnel était en cours depuis

juillet 2004 dans quatre organisations qui y participaient à titre volontaire, le Fonds international de développement agricole, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial. La cinquième organisation à avoir décidé de participer à l'étude pilote, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, procédait actuellement à des travaux préparatoires. Au cours des trois prochaines années, les nouvelles méthodes seraient mises à l'épreuve, sous la surveillance de la Commission et avec son appui. La Commission réfléchissait également aux méthodes à suivre pour calculer le montant de l'indemnité pour frais d'études et la prime de mobilité et de sujétion. Les travaux devraient se poursuivre et la Commission se pencherait dessus au printemps de 2005. Elle examinerait la question de la séparation de l'élément mobilité et de l'élément sujétion et de la dissociation de l'un et de l'autre éléments du barème des traitements de base minima. Un groupe de travail composé de membres de la Commission et de représentants de son secrétariat, des organisations et du personnel, a également été créé afin de définir notamment différentes options visant à compenser les inconvénients liés à l'affectation dans des lieux difficiles et à encourager la mobilité.

46. En ce qui concernait le montant de l'indemnité pour frais d'études et des indemnités pour personnes à charge versées aux administrateurs ou fonctionnaires de rang supérieur, il a noté que seule l'indemnité pour frais d'études avait été augmentée à l'issue de la révision entreprise par la Commission. La validité du principe Noblemaire et le bien-fondé de la pratique en vigueur, qui consistait à prendre pour référence la fonction publique nationale la mieux rémunérée tout en procédant à des vérifications auprès d'organisations internationales, ont été réaffirmés. S'agissant du congé de paternité, la Commission s'est prononcée en faveur de l'octroi au père biologique d'un congé de paternité d'une durée raisonnable à la naissance d'un enfant. Pour ce qui était de l'équilibre entre les sexes, un rapport exhaustif était à l'examen. Selon ce rapport, bien que des progrès limités aient été réalisés dans ce domaine au sein des organisations appliquant le régime commun, un redressement a été enregistré au fil des années en ce qui concernait la représentation des femmes. La Commission a demandé à son secrétariat de lui présenter en 2006 un rapport intérimaire, qui porterait notamment sur la représentation des femmes selon les régions et sur l'élaboration, l'application et l'efficacité des plans visant à promouvoir la parité hommes-femmes dans les organisations.

47. Les représentants de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA) et du Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies (CCASIP) ont présenté les vues du personnel et mis en relief un certain nombre de questions qui les préoccupaient.

- Se déclarant très favorables aux propositions du Secrétaire général tendant au renforcement et à l'uniformisation du système de gestion de la sécurité, ils attendaient avec intérêt de voir comment l'Assemblée générale accueillerait la proposition de modifier le financement du système avec les incidences qui pourraient en découler sur d'autres domaines intéressant le personnel.
- La FICSA a remercié le Secrétaire général de sa réponse détaillée aux graves préoccupations dont elle avait fait état ainsi que le CCASIP au sujet du

déploiement de personnel civil en Iraq. Elle demeurait vivement préoccupée par la sûreté et la sécurité du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et par la question non résolue de l'octroi d'une prime de risque au personnel employé dans la région où œuvrait l'Office.

- Les représentants se sont déclarés satisfaits des débats que le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion avait organisés à Rome les 5 et 6 octobre 2004 sur la manière de renforcer l'efficacité du dialogue entre le personnel et le CCS en vue d'améliorer le processus de consultation. Il restait toutefois fort à faire.
- Les représentants ont exprimé des inquiétudes au sujet de l'examen du régime des traitements et indemnités et la proposition tendant à mettre en place une structure de traitements à fourchettes élargies et un système de rémunération récompensant l'apport personnel, deux concepts que le personnel jugeait tout à fait inadaptés pour la fonction publique internationale.
- La FICSA comme le CCASIP s'inquiétaient des efforts récemment déployés par la CFPI pour réformer le régime de mobilité et de sujétion alors même que le personnel se heurtait à des conditions de plus en plus précaires sur le terrain et que les organisations du système encourageaient la mobilité.
- Faisant observer que l'examen des arrangements contractuels pourrait déboucher sur la suppression des contrats de carrière au sein du système des Nations Unies, la FICSA s'est opposée à l'introduction de contrats qui ne garantirait pas une carrière indépendante au sein de la fonction publique internationale.
- S'agissant de l'examen du renforcement de la fonction publique internationale, les représentants ont appuyé les recommandations du Groupe chargé de la question, en faisant observer toutefois qu'ils avaient formé le vœu que la CFPI et la direction aient davantage de possibilités de dialoguer. Ils espéraient également que la réforme de la CFPI ne se ramènerait pas à une simple tentative de réduction des coûts.

48. Au cours du débat qui a suivi, la Présidente du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a exprimé l'espoir que le dialogue s'engagerait de façon plus dynamique avec les représentants du personnel et a remercié ces derniers d'avoir appuyé les propositions du Secrétaire général tendant au renforcement et à l'uniformisation du système de gestion de la sécurité. **Les membres du CCS savaient gré à la FICSA et au CCASIP des efforts qu'ils continuaient de déployer afin de défendre les intérêts et le bien-être du personnel et de renforcer leur dialogue avec le Conseil.**

IV. Questions diverses

Dates des sessions de printemps et d'automne du CCS en 2005

49. **Le CCS a confirmé que, suite à l'invitation du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, il tiendrait sa session de printemps à**

Genève les 8 et 9 avril 2005. Compte tenu de sa décision de tenir ses sessions d'automne la dernière semaine du mois d'octobre, il a décidé de procéder à d'autres consultations pour déterminer les dates de sa session d'automne 2005. Il a également noté que le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme avait proposé d'accueillir sa session de printemps à Madrid en 2006.

50. Le CCS a rendu hommage à Thomas Leavey, Directeur général de l'Union postale universelle, dont le mandat arriverait à échéance avant le début de sa prochaine session, et à Rubens Ricupero, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont le mandat avait pris fin avant la session en cours.
